GenèveActualité

«Sortons du frigo notre projet sur les fonctionnaires»

INTERVIEW Le député Weiss propose à l'Entente d'actualiser sa réforme du statut des fonctionnaires.

MARC BRETTON

Le député libéral Pierre Weiss est tenace. On croyait le projet de l'Entente de réformer le statut de la fonction publique jeté aux oubliettes. Pas lui. Alors que le Conseil d'Etat présentera lundi un accord avec les fonctionnaires sur ce sujet, le député propose à l'Entente de repartir au

Pierre Weiss, le Conseil d'Etat va conclure un accord avec les fonctionnaires. Et le projet de l'Entente, il a disparu?

Justement pas. Je compte demander à l'Entente de le sortir du frigo. Malgré les efforts du gouvernement, le statut des fonctionnaires reste à moderniser: on ne peut pas avoir d'un côté une e-administration et de l'autre un statut du XIXe.

Votre projet a suscité de fortes résistances des syndicats de fonctionnaires et du gouverne-

Raison pour laquelle je propose de le modifier grâce à trois amendements: le premier re-

«Pour attirer et garder des cadres de qualité, il faut un Etat modernisé»

PIERRE WEISS, DÉPUTÉ DE L'ENTENTE

prend intégralement le projet de loi du Conseil d'Etat sur le licenciement en vigueur depuis le 1er juillet 2007. Le deuxième applique la proposition de nouveau statut aux seuls cadres supérieurs, c'est-à-dire aux fonctionnaires en classes 23 à 30, dont le salaire va de 108 620 francs annuels à environ 220 000 francs. Pour les motiver, heures supplémentaires en 2007. Mais si l'argent n'est pas tout, leurs rémunérations restent nettement en dessous de celles du privé. Pour attirer et garder des cadres de qualité, il faut un Etat modernisé. Mon dernier amendement propose d'appliquer le nouveau statut aux nouveaux employés de l'Etat.

Les anciens conserveraient leurs acquis, mais pourraient aussi décider librement de changer de statut. Vu la rotation du personnel, on appliquerait la réforme en douceur à tous en une quinzaine d'années. Si on ajoute les huit ans qui se sont écoulés depuis l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur le personnel de la Confédération, il aura fallu une génération pour helvétiser le statut genevois... C'est une simple évolution.

Vos propositions interviennent deux jours avant la présentation par l'Etat et les fonctionnaires d'un accord sur la réforme du statut, c'est une provocation!

Nullement, car le moment est très favorable. Nous ne sommes pas en période électorale, nous pouvons donc aborder des ques-

Pierre Weiss. Selon lui, sa réforme pourrait être appliquée en quinze ans. (PIERRE ABENSUR)

tions de fond. A cet égard, le projet du gouvernement, s'il limite le poids de l'ancienneté pour récompenser les fonctionnaires, reste égalitariste. Il ne tient toujours pas compte de la

qualité du travail réel. Ce n'est pas équitable.

Combien coûtera l'application

Celle du Conseil d'Etat coûte

environ 60 millions. Le projet de l'Entente n'est pas chiffré, mais le but est de réaliser une opération blanche par une amélioration de la productivité et une

Le projet de l'Entente refondu

l'Etat leur a payé deux fois leurs

Déposé en avril 2004 par l'Entente au Grand Conseil, le projet de loi sur l'administration cantonale a connu pas mal de vicissitudes.

Accueilli comme un affront par la gauche et les milieux syndicaux, il a d'abord été renvoyé dans une commission créée pour l'occasion. Il en sort en septembre 2006 pour être mis au frigo, l'Entente attendant de voir où les discussions sur le statut de la fonction publique mèneront le gouvernement et les syndicats. On saura lundi exactement ce qu'il en est (lire ci-contre), mais le processus de négociations marque un progrès après les conflits qui ont opposé fonctionnaires et Conseil d'Etat en 2003 et 2004. Le projet refondu proposé par le député Pierre Weiss (lire ci-dessus) s'inspire toujours de la Loi sur le personnel fédéral, acceptée en votation en 2000, mais propose trois amendements

Loi-cadre et objectifs

En résumé, ce projet: remplace la loi actuelle par une loi-cadre déclinée dans chaque département ou structure concernée par des conventions collectives spécifiques. calque les conditions d'engagement et de licenciement sur

confie la gestion du personnel à l'Office du personnel chargé de réaliser des objectifs précis: amélioration de la qualité des services, responsabilisation et valorisation du personnel, formation professionnelle, facilitation de la mobilité.

définit un salaire basé sur la fonction occupée et son cahier des charges, les objectifs attendus, la formation et l'expérience. L'évolution salariale dépend des prestations de l'employé et des résultats de

Marc Bretton

L'Hôpital verse 5 millions de francs aux médecins

Accord signé lundi

Lundi à 9 h 30, les partenaires sociaux sont invités à la Salle de l'Alabama par le Conseil d'Etat. Il s'agit de signer en grande pompe un accord sur les rémunérations.

Négocié depuis des mois, il portera, à en croire les confidences du Cartel intersyndical (nos éditions du 6 février) sur l'introduction d'un treizième salaire en lieu et place des actuelles primes de fidélité, qui finissent aussi par constituer un treizième salaire, mais

L'introduction de ce nouveau système qui avantage les jeunes coûtera entre 50 et 60 millions, mais il sera compensé dans la durée en ce sens que les salaires en fin de carrière seront moindres. L'autre pan de l'accord devrait porter sur les annuités, qui augmenteront de 12, voire 15, à 22. Le dernier élément est l'inflation. Cette variable restera sujette à négociation annuelle.

après des années de patience.

GENÈVE EN BREF

Fête du vélo

VENTE-ACHAT Vous voulez revendre votre vélo ou en acheter un d'occasion? Rendez-vous ce samedi au Centre de loisirs de Thônex, 39, route de Jussy. De 10h à 12h, réception des vélos à vendre; de 12h à 14h, possibilité d'acheter un vélo. Et dès 10 h 30, café-croissants et présentation de projets dans le cadre de l'agenda 21. DvB

Trois vols violents en deux jours

INTERPELLATION Un Algérien de 34 ans a été interpellé jeudi après que trois plaintes ont été déposées à son encontre. La première concerne un vol survenu vendredi passé à la rue Voltaire. Le prévenu y a

PUBLICITÉ **PUBLICITÉ**

L'Epoques Bleues

Achète bijoux anciens Tableaux et antiquités Objets d'art

Expertise Gratuite 018-540150

© 078 906 88 23

asséné un coup au tibia d'un homme afin de lui voler son sac. Dimanche, devant les cinémas Rialto, le même individu a tenté de subtiliser les lunettes d'une passante. Aidé d'un complice, il a alors roué de coups un homme venu prendre la défense de la victime. Le même jour, il a tranché la lanière du sac à main d'une autre femme, au boulevard James-Fazy, pour ensuite s'enfuir avec son butin. HDC

Policier «cogneur» révogué

LICENCIEMENT Le Conseil d'Etat a révoqué un policier genevois qui avait frappé un prévenu en mars 2007 lors d'un interrogatoire dans un commissariat. Un homme soupçonné de trafic de drogue y a reçu un coup de poing du gendarme en plein visage alors qu'il était menotté. Blessé, le suspect a craché du sang sur le policier. Ce dernier a été contraint de suivre une trithérapie, le prévenu étant séropositif. Le gendarme, suspendu depuis un an, va recourir contre son renvoi. Pénalement, le policier révoqué est aussi inculpé d'abus d'autorité et de lésions corporelles. ATS

«les plus favorables» du secteur privé.

l'Etat.

Malgré cette indemnisation,

le litige perdure.

Comment dédommager les médecins qui travaillent plus de 50 heures par semaine? C'est la pomme de discorde entre la direction et les blouses blanches des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) depuis des années. Avec le versement de 5 millions de francs, le conflit trouve l'amorce d'une solution. Mais il n'est pas réglé.

La bonne surprise s'est révélée fin mars: des milliers de francs ont gonflé le salaire des médecins internes et des chefs de clinique. «Nous avons versé 5 millions de francs pour dédommager le travail accompli au-delà des 50 heures hebdomadaires prévues par la loi, et cela pour l'année académique 2006-2007», déclare Jacques Hertzschuch, directeur des ressources humaines des HUG. La somme représente 0,5% de la masse salariale de l'institution, qui a aussi réglé, à l'automne dernier, le reliquat des heures supplémentaires de 2004, 2005 et 2006. «Nous sommes à jour», considère le directeur.



Hôpitaux universitaires de Genève. Le salaire des médecins internes et des chefs de clinique a été gonflé. (PASCAL FRAUTSCHI)

Ce n'est pas l'avis de l'AMIG, l'Association des médecins d'institution, présidée par le Dr Fabrice Dami. «Bien sûr, nous sommes contents, c'est une forme de reconnaissance. Mais sur le fond, nous préférerions une compensation en temps. Notre salaire est correct pour 50 heures, il ne l'est plus pour 60 ou 70 heures. Il faudrait poursuivre la réorganisation du travail, c'est le prix à payer pour avoir des médecins de qualité, avec les idées claires.»

Désaccord sur la méthode

Le désaccord subsiste sur deux points: la méthode de comptage des heures et le cas des chefs de clinique dotés d'un FMH qui n'obtiennent qu'un forfait, «indigne par rapport au travail qu'ils accomplissent».

L'AMIG demande que, «selon la loi», le travail supplémentaire soit enregistré chaque semaine, et non tous les trois mois, comme le font les HUG. «Le Secrétariat d'Etat à l'économie nous a donné raison. La méthode de la direction lui permet de supprimer 50 à 60% des heures effectuées.»

«Dès octobre, nous compterons les heures sur quinze iours», répond Jacques Hertzschuch. Cela coûtera-t-il beaucoup plus cher aux HUG? «On ne peut pas encore le dire, mais il est certain que cela posera des problèmes sérieux d'organisation et ne simplifiera pas la vie des médecins. Pour assurer la continuité et la qualité des soins, il faut une certaine flexibilité. Les médecins devraient être rappelés plus souvent chez eux lorsqu'ils ont congé.»

L'affaire a été portée devant l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail. «Des discussions sont en cours avec les HUG», indique la directrice, soumise au devoir de réserve.

Sophie Davaris